



ELECTRICITE
DE GUINÉE

COMMUNIQUÉ

31 août 2026

OPÉRATION DE POSE SYSTÉMATIQUE DE COMPTEURS PRÉPAYÉS DANS LES MAIRIES DE CONAKRY.

EDG SA informe l'ensemble des Maires des communes de la ville de Conakry qu'elle procède à la pose systématique de compteurs électriques sur tous les points de livraison relevant des administrations communales.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la régularisation du comptage et de la facturation de l'électricité consommée par les entités publiques.

À cet effet, EDG SA accorde aux communes un délai de deux semaines, à compter de la publication du présent communiqué, pour faciliter l'accès de ses équipes aux différents sites concernés et permettre l'installation des compteurs.

À l'expiration de ce délai :

1. Tout point de livraison communale non équipé d'un compteur, en raison d'un refus ou d'une entrave imputable à la commune concernée, fera l'objet d'une suspension de fourniture d'électricité, conformément au Règlement de Service de EDG SA.
2. Toute reconnexion au réseau effectuée sans l'autorisation préalable d'EDG SA sera constatée et traitée comme un branchement frauduleux.
3. EDG SA engagera systématiquement les procédures prévues par la réglementation en vigueur, y compris le dépôt d'une plainte pour fraude et vol d'électricité.

EDG SA invite, en conséquence, l'ensemble des Maires de Conakry à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'intervention de ses équipes dans le délai indiqué.

EDG SA rappelle que les administrations publiques sont soumises aux règles de comptage et de facturation de l'électricité consommée au même titre que les autres catégories d'abonnés et elle réaffirme son engagement en faveur d'une gestion transparente, équitable et durable du service public de l'électricité, au bénéfice de tous les usagers.